



## PARCOURS PARENT SCOLARITÉ SERVICES

### CONNEXION

Dans la mesure où l'inscription dans un établissement scolaire public est considérée comme un acte usuel, c'est le **premier responsable légal** de l'élève qui se connecte qui peut procéder à l'inscription.

**Jurisprudence du TA de Lille, 11 mars 2009, n°0805148** : l'inscription d'un enfant est un acte usuel, pour lequel l'un des parents peut agir seul, l'accord de l'autre parent étant réputé acquis, en l'absence d'expression préalable du désaccord de l'un des parents.

Le service est disponible dans le portail à la date d'ouverture validée par l'établissement d'accueil.

**Rappel** : La connexion se fait au moyen d'un **compte responsable**, et non d'un compte élève.



La tuile «Inscription» apparaît jusqu'à mi-juillet au moins et jusqu'à mi-août selon les académies. Elle indique successivement :

- date et heure de début de campagne (avant campagne)
- date et heure de fin de campagne (pendant la campagne)
- que la campagne est terminée (après la campagne)

### ÉTAPE 1 - CONSULTATION DE LA DÉCISION D'AFFECTATION OU DE LA FORMATION SUIVIE À LA RENTRÉE



#### 2 cas possibles :

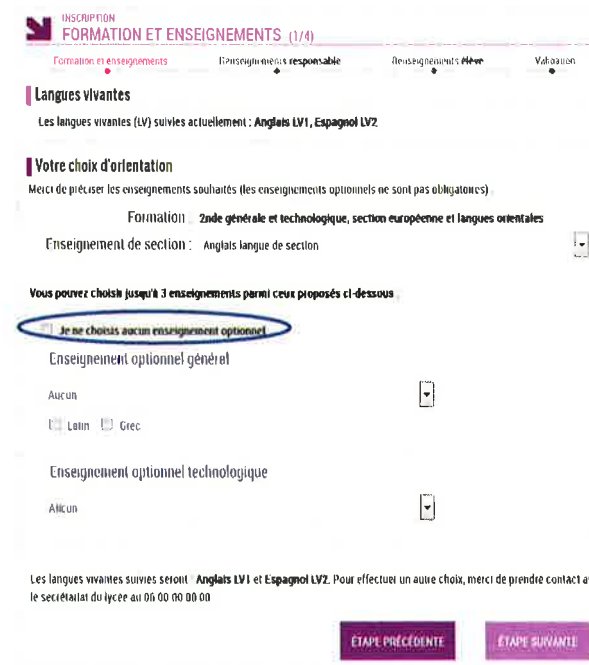
- ✓ Résultat de la procédure d'affectation
- OU
- ✓ Etablissement et formation retenus pour la prochaine rentrée.

Consultation d'informations transmises par l'établissement d'accueil (organisation rentrée, informations spécifiques à certaines formations, consignes relatives à la procédure d'inscription...)



### ÉTAPE 2 - CHOIX DES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS ET SI BESOIN DE SECTION

Les écrans s'adaptent selon le **MEF d'affectation/de formation**, le **profilage des options** réalisées dans **Nomenclatures**, et des **combinaisons d'enseignements** autorisées ou non dans **Vie de l'Établissement**.



#### Exemple : affectation en 2<sup>de</sup> générale et technologique

- ✓ La famille peut avoir à choisir l'enseignement de section s'il y a lieu, ainsi que les enseignements optionnels
- ✓ Les langues suivies actuellement sont rappelées
- ✓ Le nombre d'enseignements optionnels maximum est précisé
- ✓ Le choix est offert de ne prendre aucune option
- ✓ Les enseignements optionnels/facultatifs, sont ceux proposés par l'établissement et peuvent être combinés.

Un message d'alerte (en rouge) indique si la combinaison est impossible.

#### Pour information en cas d'inscription par montée de niveau :

- ✓ Les langues affichées pour les inscriptions par montée de niveau sont celles suivies à la prochaine rentrée.
- ✓ Concernant la voie générale, les enseignements de spécialité sont rappelés à titre informatif sur cet écran mais aucune modification ne peut être apportée par le parent.



### ÉTAPES 3/4 - VÉRIFICATION ET MISE À JOUR DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Le responsable qui réalise l'inscription peut procéder, si besoin, à la mise à jour de ses données administratives et de celle de l'élève. Le second responsable peut également, avec son propre compte, actualiser ses informations via le service en ligne "Fiche de renseignements".

#### Fiche responsable

Toutes les informations concernant le responsable peuvent être mises à jour

L'établissement **validera ou non** les informations à modifier.

Une validation du contenu de la fiche responsable est nécessaire pour passer aux informations concernant l'élève (idem pour l'écran concernant l'élève).

#### Fiche élève

Le parent qui réalise la démarche doit : **sélectionner un des 3 régimes d'hébergement disponibles.**

Dans **SIECLE BEE**, le régime choisi par le parent est modifié :

- ✓ demi-pensionnaire -> demi-pensionnaire dans l'établissement
- ✓ externe -> externe libre
- ✓ interne -> interne libre (l'internat n'est pas accordé d'office, mais la demande est enregistrée dans le fichier CSV des souhaits)



### ÉTAPE 5 - VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Rappel de :

- ✓ l'établissement et le(s) souhait(s) d'enseignement
- ✓ des langues suivies

Une fois l'inscription validée, la **liste des documents à fournir** à l'établissement ainsi que leur date de retour sont précisées.

Ce récapitulatif ainsi que certains documents peuvent être **téléchargés**.

Les familles peuvent **donner leur avis** sur la démarche réalisée en ligne (4 questions)



## TÉLÉCHARGEMENT DU RÉCAPITULATIF DE L'INSCRIPTION

**INSCRIPTION AU LYCEE**  
Récapitulatif de la démarche en ligne effectuée le 26/05/2020 à 14:20:59

Mme Brigitte a inscrit Clément dans l'établissement suivant:  
LYCEE POLYV REGIONAL  
en 2nde générale et technologique

**Rappel des souhaits d'enseignements**  
Au lycée, votre enfant pourra bénéficier des enseignements suivants, selon les possibilités de l'établissement.  
Formation : 2nde générale et technologique  
Enseignement(s) optionnel(s)  
- Langue des signes française (LSF)  
- Latin  
Les langues vivantes suivies seront : Anglais LV1 et Espagnol LV2. Pour effectuer un autre choix, merci de prendre contact avec le secrétariat du lycée au 06 00 00 00 00.

Document	Date de remise
- fiche de renseignement à télécharger	Avant le 08/07/2020
- carte imagiR conseil régional	Le jour de la rentrée

Le récapitulatif indique :

- ✓ la date et l'heure de la démarche
- ✓ la formation, les souhaits d'enseignement, et langues suivies
- ✓ les documents à fournir et les dates de remise

Parallèlement, une confirmation d'inscription par courriel est transmise aux parents. Elle reprend les mêmes éléments, et est conforme au décret n° 2015-1404 relatif à la saisine de l'administration par voie électronique.

- ✓ Le courriel de l'expéditeur est celui générique de l'établissement d'affectation, si celui-ci n'a pas paramétré de courriel de contact dans SIECLE Vie Etab > Services en ligne.
- ✓ Les documents sont joints si leur taille totale n'excède pas 2Mo. Dans le cas contraire, un lien permet de revenir dans Scolarité services pour les télécharger.

Monsieur

Suite à la démarche en ligne que vous avez effectuée le 26/05/2020 à 14:20:59, votre enfant est inscrit dans l'établissement LYCEE POLYV REGIONAL en 2nde générale et technologique

**Rappel des souhaits d'enseignements**  
Formation : 2nde générale et technologique  
Aucun enseignement optionnel  
Les langues vivantes suivies seront : Anglais LV1 et Espagnol LV2. Pour effectuer un autre choix, merci de prendre contact avec le secrétariat du lycée au 06 00 00 00 00

Régime souhaité : externe libre

**Rappel du calendrier des documents à fournir (à télécharger)**  
- Avant le 08/07/2020 : fiche de renseignement, à télécharger  
- Le jour de la rentrée : carte imagiR conseil régional

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées

Le chef d'établissement  
LYCEE POLYV REGIONAL



## TÉLÉCHARGEMENT DES DOCUMENTS

Une fois l'inscription de leur enfant validée, les responsables légaux peuvent consulter, dans le service en ligne jusqu'à l'installation de la version 21.3 de SIECLE :

- ✓ le récapitulatif de l'inscription de leur enfant
- ✓ la liste des documents à fournir pour compléter l'inscription de leur enfant

**INSCRIPTION RÉCAPITULATIF**

Inscription enregistrée  
le 25/05/2020 à 17h18

**Résultat d'affectation**  
Votre enfant est inscrit dans l'établissement suivant :  
LYCEE POLYV REGIONAL J.PERRIN  
2 AVENUE SAKHAROV  
59832 LAMBERSART  
en 2nde générale et technologique

**Rappel du souhait d'enseignement**  
Au lycée, votre enfant pourra bénéficier de l'enseignement suivant, selon les possibilités de l'établissement.  
Formation : 2nde générale et technologique  
Aucun enseignement optionnel  
Les langues vivantes suivies seront : Anglais LV1 et Espagnol LV2. Pour effectuer un autre choix, merci de prendre contact avec le secrétariat du lycée au 06 00 00 00 00.

**Documents à fournir**  
Le lycée vous demande les documents suivants pour compléter le dossier d'inscription.

Documents	Date de remise
fiche de renseignement	Avant le 08/07/2020
carte imagiR conseil régional	Le jour de la rentrée

**TÉLÉCHARGER LE RÉCAPITULATIF**

Il est rappelé que les souhaits émis seront satisfaits selon les possibilités de l'établissement.

Il est possible d'enregistrer/d'imprimer le récapitulatif des informations liées à l'affectation et à l'inscription : établissement, souhaits d'enseignements, ainsi que documents à fournir.

Il est conseillé d'indiquer aux familles de télécharger ces différents documents dès la fin de la procédure.